

Date de dépôt : 22 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Christo Ivanov : Merck Serono quitte Genève : pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il rien vu venir malgré des indices patents ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En date du 24 avril 2012, la multinationale Merck Serono annonçait la fermeture de son siège genevois, avec pour conséquence la disparition de 1250 emplois à Genève. Sur ces 1250 postes de travail, 500 seront supprimés alors que 750 seront délocalisés en Allemagne, aux Etats-Unis et en Chine.

Pour le canton de Genève, la nouvelle est un choc, une tragédie et un bouleversement pour les collaborateurs de l'entreprise qui donnaient le meilleur d'eux-mêmes au quotidien. La jadis «perle du biotech genevois» laisse sur le carreau des travailleurs extrêmement qualifiés et spécialisés qui, nous l'espérons, sauront trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences à Genève même si cela sera difficile.

D'ailleurs, la fermeture du site genevois de l'entreprise pharmaceutique est, comme l'a souligné le conseiller d'Etat Longchamp «le plus gros licenciement économique collectif que Genève ait eu à absorber».

La nouvelle de la fermeture bouleverse la population et les autorités. Mais constitue-t-elle une (mauvaise) surprise devant prendre de court notre Conseil d'Etat ?

Il y a lieu de passer en revue divers indices qui auraient dû mettre la puce à l'oreille du Conseil d'Etat. En 2006, le rachat de Serono par le groupe allemand Merck est la première mauvaise nouvelle pour le maintien durable du site genevois. Ensuite, en avril 2011, la presse et notamment le Financial Times Deutschland relatait que l'entreprise Merck envisageait de réduire les effectifs de sa division pharmaceutique et que le siège genevois de sa filiale

Merck Serono serait le plus touché. En outre, le défaut de mise sur le marché de nouveaux médicaments, les restructurations faites par les autres entreprises pharmaceutiques et la cherté du franc suisse présageaient cette dramatique décision.

Enfin, le 22 février dernier, Pierre-François Unger, en sa qualité de président du Conseil d'Etat, n'a pas mesuré à leur juste valeur les dégâts économiques et sociaux annoncés par la multinationale. Le lendemain, lors d'une rencontre entre Merck Serono et Pierre-François Unger, ce dernier n'a pas jugé opportun de communiquer à ses collègues du Conseil d'Etat la gravité d'une décision pouvant survenir très prochainement chez Merck Serono.

Ma question est la suivante :

Pourquoi le président du Conseil d'Etat n'a-t-il pas estimé opportun d'informer ses collègues à propos du risque imminent de fermeture du siège genevois de Merck Serono afin de permettre la réponse coordonnée que l'exécutif n'a pas su anticiper malgré des indices patents ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Monsieur Pierre-François Unger a rencontré un représentant de la société Merck Serono le 24 février 2012. Lors de cet entretien, cet interlocuteur a précisé que le groupe Merck Serono envisageait une restructuration au plan mondial et que cette décision allait faire l'objet d'un communiqué du groupe dans la journée.

Il s'agissait d'un plan d'économies concernant toutes les régions où la société était implantée, sans aucune indication concernant les sites touchés ou les effectifs concernés. A aucun moment il n'a été fait mention d'une fermeture du site genevois.

Cette entrevue laissait donc supposer qu'il y aurait une diminution de personnel, comme c'est le cas concernant d'autres entreprises de la place économique genevoise, mais en aucun cas une fermeture de certains services ou départements et encore moins une fermeture complète.

L'entreprise Merck Serono étant en contact régulier avec le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé depuis de nombreuses années, il n'y avait pas lieu de prendre des mesures d'urgence. Ceci d'autant plus que Merck Serono a publié quatre offres d'emploi sur son site Internet en date des 10 février, 30 mars, 24 avril et 1^{er} mai 2012 pour des postes à hautes responsabilités. Enfin, l'entreprise a continué à déposer, fin 2011 et début 2012, des demandes d'autorisations ou de renouvellement de permis pour ses employés. Rien ne laissait donc présager la décision brutale du 24 avril 2012.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER